

MAISON PAYSANNE

L'abattage mobile bientôt dans l'Aude !

Contexte

Parution d'un décret en avril 2019 permettant l'expérimentation des abattoirs mobiles (loi « égalim »)

Un groupe d'éleveurs.ses de l'Aude a décidé de saisir l'opportunité et de se réapproprier la mise à mort de leurs animaux sur leur ferme.

Éléments clés du projet

Porté par la maison paysanne de l'Aude.

Choix des petits ruminants (contraintes techniques et sanitaires), mais sans exclure la possibilité des bovins dans un deuxième temps (mais pour cela il faut des éleveurs de bovins qui s'investissent !)

Design technique et devis de l'unité d'abattage (camion) réalisés.

Souhait fort de vouloir travailler en partenariat avec abattoir de Quillan.



Le groupe des éleveurs.ses audois.es en visite d'une unité d'abattage (presque) mobile en Catalogne, mai 2019

Les prochaines étapes (2020) !

Dimensionnement technicoéconomique (partenariat avec SUPAGRO Montpellier). Si vous êtes éleveur.se de petits ruminants dans l'Aude, vous serez certainement contacté.e par des étudiants cette année afin de connaître vos attentes et permettre au mieux de dimensionner l'outil au mieux.

Obtention de financement pour la réalisation de l'unité d'abattage mobile.

Continuer le travail d'information avec les différents partenaires actuels ou futurs.

Réalisation de l'abattoir mobile !

Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter (confédération paysanne ou ADEAR)

Projet en cours grâce à l'implication de bénévoles et salarié.e.s de :



Avec le soutien financier de



LA MAISON PAYSANNE S'EN VA AU MARCHÉ

4 octobre 2019, Limoux. Une matinée de sensibilisation sur l'élevage.

Pendant que la FNSEA victimise les agriculteurs (agribashing), la Conf' fait du « planching » (dégustation à la plancha).



Durant toutes ces années, la Confédération paysanne a bénéficié gratuitement d'un bureau pour une permanence hebdomadaire et de salle de réunions. Lorsque la SCIC Maison paysanne (dont est membre la Conf') aura acheté l'ancienne chambre du commerce à Limoux, la Confédération paysanne sera présente toute la semaine et s'est engagée à contribuer aux frais de fonctionnement (remboursement du prêt + charges) ; cette contribution est estimée aux alentours de 1500 € / an.

La Fondation de France au secours des maraîchers et des horticulteurs victimes des inondations du 15 octobre 2018



France 3, le 27/09/2019

Dans l'Aude, certaines professions agricoles mal assurées peinent à se relever des inondations meurtrières du 15 octobre 2018. La Fondation de France et la Maison Paysanne du département ont décidé d'aider les plus fragiles à rebâtir leurs exploitations. Elles ont redistribué 80.000 € de dons.

L'INDEPENDANT



L'Indépendant, le 23/09/19

Une visite était organisée ce lundi 23 septembre sur la pépinière de Sébastien Escande à Trèbes.

23 agriculteurs dans l'Aude ont profité d'une aide financière de la Fondation de France, suite aux inondations du 15 octobre 2018, pour un montant total de 80 000 €. Ce lundi 23 septembre, une délégation de cet organisme national a visité deux fermes ainsi soutenues, la pépinière de Sébastien Escande à Trèbes, et puis celle de Willy Laher, à Peyriac-Minervois.

C'est par le biais de la Maison paysanne et de la chambre d'agriculture de l'Aude que la Fondation a pu entrer en contact avec des maraîchers et viticulteurs touchés par cette catastrophe.

Suite aux inondations, cet organisme national a voulu intervenir sur trois problématiques : l'appui psycho-traumatique auprès des sinistrés (qui finalement n'a pas été assuré par la Fondation, "car bien assuré par les pouvoirs publics"), l'aide aux associations locales puis le soutien au secteur agricole. Pour ce dernier volet, le choix s'est porté sur les agriculteurs sinistrés qui ne pouvaient pas prétendre à une aide dans le cadre des calamités agricoles, en raison de critères non remplis (comme des taux de perte) ou de défaut d'assurance.

"Pour les assurances, les maraîchers ou horticulteurs qui n'ont pas de bâtiment en dur en sont exclus", précise Olivier Lozat, animateur de la Confédération paysanne pour l'Aude. Ainsi, sur près de 1 500 agriculteurs touchés par les inondations dans l'Aude, une centaine aurait été exclue du dispositif classique d'aides. Pour aider ces derniers, la Fondation de France a profité du relais de ces partenaires audois, avec des montants maximums d'intervention de 5 000 €.